



TERRITOIRE(S)

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE
5^e édition

Déposez votre dossier **avant le 1^{er} mai 2024 !**

La In Seine-Saint-Denis est une marque utilisée par



Concours Photographique Territoire(s) In Seine-Saint-Denis

5^e édition

Règlement et dossier de candidature

Ouverture du dépôt de dossiers : 1^{er} avril 2024

Clôture du dépôt de dossiers : 1^{er} mai 2024

Département de la Seine-Saint-Denis
Délégation au marketing territorial et au mécénat
Hôtel du Département
93006 Bobigny Cedex

Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis
9 boulevard Lénine
93000 Bobigny

REGLEMENT

5^e édition du concours photographique Territoire(s) In Seine-Saint-Denis

Pour la cinquième édition du concours Territoire(s), la Maison de la culture de Seine-Saint-Denis (MC93) et le In Seine-Saint-Denis, la marque de territoire du Département, s'associent de nouveau pour valoriser la création photographique made In Seine-Saint-Denis.

La thématique du concours

L'objectif de ce concours est de donner à voir une image actuelle de ce département, en sélectionnant un·e photographe qui porte un regard singulier sur le territoire et ses habitant.es et qui souhaite le traduire en photographie.

Pour qui ?

Tout·e·s les artistes photographes émergent·e·s et professionnel·le·s qui développent un travail sur le département : son territoire, ses habitants, son identité, à l'origine d'une œuvre photographique cohérente, quels que soient leur statut, leur âge et leur nationalité.

Les artistes photographes devront postuler avec un projet déjà en cours et qui nécessite d'être développé, dans le cadre de l'accompagnement proposé par le concours photographique, et dont le projet fait écho à la thématique du concours.

Le dossier de candidature

Les candidat·e·s devront impérativement envoyer à l'adresse in@seinesaintdenis.fr les documents suivants, avant le 1er mai 2024 :

- Le dossier de candidature dûment complété
- Une biographie complète (2 pages maximum)
- Des exemples de travaux photographiques précédents, via un fichier wetransfer

Le prix du lauréat

Le/La photographe sélectionné·e pour cette cinquième édition :

- Recevra un prix de 2 500 euros, droits de représentation inclus
- Bénéficiera d'un mentorat et d'un accompagnement de 6 mois par Raphaële Bertho, commissaire d'exposition et historienne de la photographie,
- Sera présenté·e durant au minimum 2 mois au sein de la MC93, sous la forme d'une exposition,
- Bénéficiera d'une visibilité sur les canaux d'information du In Seine-Saint-Denis et de la MC93.

La promotion

Le jury organisera un suivi et un retour sur la démarche artistique présentée par les candidat·e·s présélectionné·e·s. Il sélectionnera également une promotion de 5 à 10 candidat.es qui bénéficieront d'un accompagnement lors de journées dédiées en septembre à la mise en réseau auprès d'actrices et acteurs de la culture et de la photographie.

La sélection

Le projet lauréat sera sélectionné avant la fin du mois de mai 2024 par un jury de professionnel.les pouvant être composé :

- D'un curateur
- D'une institution culturelle ou d'une galerie
- D'une fondation en Seine-Saint-Denis
- De la direction de la MC93
- De l'équipe du In Seine-Saint-Denis
- D'un représentant du Conseil départemental

Les projets seront appréciés au regard de leur qualité, de leur pertinence artistique, de leur regard et de leur attachement à la Seine-Saint-Denis. Les projets collectifs sont acceptés.

L'exposition

L'artiste lauréat·e bénéficiera d'un accompagnement curatorial pour son exposition. Il/elle disposera de deux espaces de 2 mètres sur 3 mètres pour présenter son exposition ainsi qu'une enveloppe budgétaire pour les tirages. Les frais liés à la (re)production des œuvres seront donc pris en charge par les organisateurs, selon l'enveloppe forfaitaire attribuée, ainsi que leur accrochage et les éléments signalétiques au sein de l'exposition.

Cession de droits

Le ou la lauréat·e, titulaire de l'ensemble des droit de propriété intellectuelle afférents à sa création originale – notamment les droits d'auteurs sur l'œuvre – accepte de céder, à titre non exclusif et gracieux au In Seine-Saint-Denis, les droits nécessaires à la reproduction et la représentation des œuvres photographiques réalisées dans le cadre de l'accompagnement proposé du concours en vue de la finalisation de l'exposition, à des fins promotionnelles et communicationnelles de l'exposition ou du concours, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2024. Ces photographies pourront être déclinées sur les supports du In Seine-Saint-Denis et de la MC 93 (réseaux et communication).

Le dossier de candidature est à télécharger et à compléter à partir du site
www.inseinesaintdenis.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

Qui êtes-vous ?

Nom(s) :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Vos coordonnées :

Adresse complète :

Code Postal :

Ville :

Adresse email :

Téléphone :

Votre travail photographique

Site internet :

Page facebook :

Page instagram :

Racontez-nous votre projet

Racontez-nous votre attachement au territoire de la Seine-Saint-Denis : (500 signes maximum)

...

Quel est le projet que vous souhaitez développer ? (2 page maximum)

...

En complément

Qu'attendez-vous de l'accompagnement proposé dans le cadre de ce concours (précisez vos besoins, vos interrogations vis-à-vis de votre travail, etc.) ? (1 page maximum)

...

Pourquoi ce travail photographique aura, selon vous, sa place à la Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis ? (500 signes maximum)

...

Biographie (C.V.) à annexer (2 pages maximum)

Exemples de travaux précédents à transmettre par wetransfer (in@seinesaintdenis.fr)

Ce dossier de candidature doit être retourné complété à l'adresse email suivante :

in@seinesaintdenis.fr

Attention, il faut impérativement joindre à votre email ce formulaire une biographie ainsi qu'une ou plusieurs de vos réalisations précédentes.

Date limite d'envoi des dossiers : 01/05/2024